

## ***L'évaluation initiale***

*La procédure détaillée ci-dessous, menée par un formateur du CASNAV, correspond à l'action au terme de laquelle l'EANA pourra être scolarisé dans un établissement.*

**ÉTAPE 1** : Dès réception d'un signalement d'EANA, le CASNAV propose une date de rendez-vous.

**ÉTAPE 2** : Le formateur sélectionne des tests en fonction des premières informations connues sur l'âge et le niveau scolaire de l'élève. La famille, l'établissement scolaire ou le CASNAV peuvent éventuellement rechercher un interprète.

**ÉTAPE 3** : Le jour du rendez-vous, l'accueil débute par un entretien confidentiel au cours duquel le formateur du CASNAV cerne le profil de l'EANA, notamment en relevant des informations sur sa scolarité antérieure (celle-ci a-t-elle été continue ? interrompue ?)

**ÉTAPE 4** : L'élève accueilli passe des tests de mathématiques ; de compréhension écrite en langue d'origine ; de compréhension écrite et de production écrite en français, s'il y a lieu.

**ÉTAPE 5** : Le formateur évalue les acquis, les compétences et les difficultés rencontrées par l'élève d'après son attitude face aux tests ; il peut proposer des tests de niveau inférieur ou supérieur, si besoin.

**ÉTAPE 6** : Le formateur corrige les tests réalisés par l'élève pour évaluer ses compétences linguistiques et mathématiques.

**ÉTAPE 7** : Il rédige un compte-rendu synthétique contenant les préconisations pour la scolarité de l'EANA. Ce compte-rendu est adressé à la coordonnatrice du CASNAV.

**ÉTAPE 8** : Le compte-rendu est validé par la coordonnatrice du CASNAV puis envoyé au service affectation de la DSDEN et au CIO.